

ACEF

Association coopérative
d'économie familiale
Rive-Sud de Québec

L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Rive-Sud de Québec, organisme communautaire sans but lucratif, dispense des services dans les domaines du budget, de l'endettement, de la consommation et du logement.

Les activités en 3 volets

AIDE : Consultation budgétaire, service d'information aux locataires

ÉDUCATION : Ateliers, conférences, publications et outils

ACTION : Défense des droits des consommateurs et des locataires

SOLUTIONS



Vous ne savez plus quoi faire de vos dettes?

Vous n'êtes pas seul! Plusieurs personnes vivent la même chose. Les problèmes financiers peuvent être une source de stress, conflit, culpabilité... Sachez que des solutions sont possibles! **Même si l'envie de vous cacher prend le dessus, il est important de faire signe de vie lorsque vous avez des retards de paiement.**

Très souvent, le prêteur se montre compréhensif et des ententes de paiements sont possibles.

» PRIORISATION DES DETTES

Quelle dette payer en premier?

Il est important de s'assurer de satisfaire les besoins de base : se loger, se nourrir, avoir de l'électricité...

Pour vous aider à prioriser les dettes, il est utile aussi de comparer les conséquences de chacune.

» SOLUTIONS AUX DETTES

Surendetté? Des solutions sont possibles!

- Réaménagement budgétaire
- Négociation avec les créanciers
- Vente d'actifs
- Consolidation de dettes
- Dépôt volontaire
- Proposition de consommateur
- Faillite



INFO- DETTES



MYTHE OU RÉALITÉ ?

Je peux aller en prison si je ne paye pas mes dettes (facture d'Hydro, cellulaire, etc.).

Réponse en fin de fiche



L'ACEF EST LÀ
POUR VOUS
ÉCLAIRER!





INFO-DETTES



» DOSSIER DE CRÉDIT

Bulletin financier présentant le portrait de vos habitudes de paiements. **On y retrouve l'ensemble de vos dettes** (cartes de crédit, prêts, comptes non-payés en recouvrement, etc.).

Il contient des **renseignements personnels** vous concernant et une information détaillée sur vos paiements de factures.

Les deux principales agences

Equifax :  1 800 465-7166  www.equifax.com

TransUnion :  1 800 508-2597  www.transunion.ca

Il est recommandé de faire venir son dossier de crédit **une fois par année** afin de vérifier la véracité des informations. Cela peut également vous permettre de mieux connaître l'état de vos dettes si vous n'avez pu en faire le suivi.



QUAND LE DOSSIER DE CRÉDIT REDEVIENT « BEAU » ?

C'EST VARIABLE. TOUT DÉPEND DE LA DETTE, S'IL Y A EU UN JUGEMENT, ETC. EN GÉNÉRAL, UNE INFORMATION RESTE INSCRITE SIX ANS AU DOSSIER DE CRÉDIT.



OBTENEZ GRATUITEMENT VOTRE DOSSIER DE CRÉDIT EN FAISANT LA DEMANDE PAR LA POSTE.

» LES CONSÉQUENCES DE L'ENDETTEMENT

Lorsque vous êtes dans l'impossibilité de rembourser une dette, **le créancier à différents recours** pour récupérer les sommes dues :

- Saisie de salaire
- Saisie de bien
- Saisie immobilière
- Saisie ou gel de compte bancaire
- Rupture de service
- Reprise de possession (ex. : voiture)

Une **dette non-payée entraîne également une mauvaise cote au dossier de crédit** (impacts possibles : difficulté d'accès à un logement et à l'obtention de crédit, tel un prêt-auto). Il ne faut pas oublier les conséquences psychologiques : anxiété, problème de santé, conflits, culpabilité, arrêt de travail, etc.

» PRESCRIPTION DE DETTE

Le délai de prescription est le **temps alloué à un prêteur** (ex. : une carte de crédit, une compagnie de téléphone) **pour entreprendre des procédures juridiques** afin de récupérer les sommes qui lui sont dues. Exemple, certaines dettes peuvent être prescrites après un délai de 3 ans s'il n'y a eu aucun jugement, ni promesse de paiement, ni entente prise. Ces dettes existent toujours, mais le créancier n'a plus de recours légal pour vous exiger de les payer.

Attention! Certaines conditions doivent être respectées.



ATTENTION!
CERTAINS REVENUS SONT
INSAISSABLES.



N'HÉSITEZ PAS
À CONTACTER L'ACEF
POUR VOIR PLUS CLAIR
DANS VOS DETTES.



» AGENCE DE RECOUVREMENT

Les agences de recouvrement sont des **entreprises chargées de récupérer des comptes impayés**. Leurs employés, ou autres « agents de recouvrement », sont soumis à la Loi sur le recouvrement de certaines créances administrée par l'Office de la protection du consommateur.

L'agence de recouvrement peut, cependant, contacter un de vos proches (conjoint, famille, amis, voisin, employeur, etc.) **UNE SEULE FOIS** pour connaître votre adresse ou votre numéro de téléphone.

Les appels téléphoniques des agences de recouvrement peuvent être angoissants. Sachez que vous pouvez, en tout temps, leur envoyer une lettre pour exiger qu'ils communiquent avec vous uniquement par écrit.

» RAREMENT UNE BONNE AFFAIRE!

Prêteurs sur gage

(Ex. : Instant Comptant)

Un prêteur sur gage prête de l'argent contre le dépôt d'un bien (télévision, console de jeux, radio, instrument de musique, etc.).

Les **prêteurs sur gage sont rarement une solution intéressante**. Il est souvent préférable de vendre le bien plutôt que le déposer chez un prêteur sur gage.

Prêts rapides sur Internet

Ces prêts sont tentants, puisque qu'ils sont faciles d'accès et anonymes. Cependant, ils sont **souvent difficiles à rembourser** et ne font, trop souvent, qu'aggraver la situation financière des gens.

Redresseurs financiers

Le redresseur financier est un intermédiaire inutile. Il vous fera payer plusieurs **centaines de dollars en frais d'administration**. **Vaut mieux consulter une ACEF** ou directement un syndic autorisé en insolvabilité.

Compagnie de finances et les Crédit 2^e, 3^e chance

Des prêts qui vous coûtent chers en intérêt, assurances et autres frais! Les frais de crédit peuvent être même plus élevés que l'argent prêté! **Vaut mieux les éviter...**



ATTENTION

AUX PRATIQUES ILLÉGALES!
PAR EXEMPLE, UN AGENT NE PEUT PAS :

- VOUS HARCELER, VOUS MENACER OU VOUS INTIMIDER.
- VOUS FAIRE CROIRE QUE VOUS POURRIEZ ÊTRE ACCUSÉ ET ARRÊTÉ EN RAISON D'UNE DETTE DE CRÉDIT.
- VOUS APPELER APRÈS 20H.



CONTACTER L'ACEF AFIN DE RECEVOIR UN MODÈLE DE LETTRE À LEUR FAIRE PARVENIR.



INFO- DETTES

BOÎTE À OUTILS



SERVICES D'AIDE BUDGÉTAIRE - CONSULTATION
BUDGÉTAIRE ET INTERVENTION BUDGÉTAIRE - ACEF

 www.acefrsq.com/int/serv_aide.html

CAPSULE INFORMATIVE « QUOI FAIRE LORSQU'ON N'A PAS
D'ARGENT POUR PAYER SES COMPTES OU QU'ON EST EN
ATTENTE DE REVENUS ? »

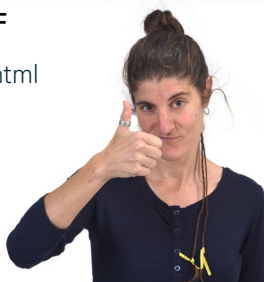
 www.bit.ly/payersescomptes

CAPSULE INFORMATIVE - L'AGENT DE RECOUVREMENT

 www.bit.ly/agentderecouvrement

ATELIERS « EN ROUTE VERS UNE SAINTE SANTÉ FINANCIÈRE »
FORMATIONS ET INSCRIPTIONS - ACEF

 https://www.acefrsq.com/int/form_atel.html



Consultez nos 4 fiches d'information!

- » Info-Finances
- » Info-Dettes
- » Info-Logement
- » Info-Consommation

Réponse à la question MYTHE OU RÉALITÉ ?

Je peux aller en prison
si je ne paye pas mes
dettes (facture d'Hydro,
cellulaire, etc.).

FAUX!

Le non-paiement d'une dette n'entraîne pas de sentence d'emprisonnement. Cependant, cela peut mener à une saisie de salaire ou de biens, à un gel de compte bancaire, à une rupture de service ou une reprise de possession (ex : automobile). Une dette non payée entraîne aussi une mauvaise côte au dossier de crédit, ce qui peut rendre difficile la location d'un logement ou l'obtention de crédit. Finalement, le non-paiement de ses dettes peut causer des difficultés psychologiques comme l'anxiété, le sentiment de culpabilité, des problèmes de santé, des conflits avec les proches, etc.

ACEF | Association coopérative
d'économie familiale
Rive-Sud de Québec

33, rue Carrier, Lévis Québec G6V 5N5

 418 835-6633

 www.acefrsq.com